



COMPTE RENDU DU CTL

DU 15 JUILLET 2021

Le comité Technique local du Pas-de-Calais s'est réuni, en seconde convocation, le 15 juillet 2021 à 9h30, à la DGFIP du Pas de Calais, sous la présidence de Monsieur Claude Girault.

La CGT et Solidaires n'ont pas siégé.

L'ordre du jour portait :

- Transfert d'emplois dans le cadre du transfert des budgets principaux et annexes des quatre communes de LA CC Flandre-Lys vers la trésorerie d'Hazebrouck (pour avis) ;
- Transfert de l'activité du Centre hospitalier de La Bassée (nord) vers la trésorerie hospitalière de Lens (pour avis) ;
- Nouveau Réseau de Proximité : restructurations prenant effet au 1^{er} janvier 2022 (pour avis) :
 - ◆ Création du SGC d'Arras par la transformation de la TS d'Arras Municipale et transfert intégral de l'activité SPL des TM de Vitry-en-Artois et de Marquion et transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Arras banlieue et de la TM d'Aubigny-en-Artois,
 - ◆ Création du SGC de Bapaume par la transformation de la TM de Bapaume et transfert partiel de l'activité SPL de la TM d'Avesnes-le-comte,
 - ◆ Création du SGC de Saint-Omer par la transformation de la TS de Saint-Omer et transfert intégral de l'activité SPL de Lumbres et d'Aire-sur-la-Lys- Théroutanne et transfert partiel de l'activité SPL de la TM d'Ardres-Eperlecques,
 - ◆ Transformation de la TM de Fauquembergues en antenne pérenne du SGC de Saint-Omer,
 - ◆ Création du SGC de Fruges par transfert intégral de l'activité SPL de la TM de Fruges,
 - ◆ Création de Conseillers aux Décideurs Locaux,
 - ◆ Transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Arras banlieue à la TS d'Avesnes-Le-Comte (22 communes),
 - ◆ Transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Ardres-Eperlecques à la TS de Calais municipale (10 communes),
 - ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Aubigny-en-Artois, d'Auxi-Frévent, d'Avesnes-le-Comte, de Bapaume, d'Heuchin-Pernes, de Marquion et de Vitry-en-Artois au SIP d'Arras,
 - ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM de Desvres et de Marquise au SIP de Boulogne-sur Mer,
 - ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Ardres-Eperlecques, d'Audruicq, et de Guînes au SIP de Calais,
 - ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM de Berck-sur-Mer, de Campagne-les-Hesdin, de Fruges et de Le Touquet Paris-plage au SIP de Montreuil-sur-Mer,
 - ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Aire-sur-la-Lys – Théroutanne, de Fauquembergues et de Lumbres au SIP de Saint-Omer,
 - ◆ Création des accueils de proximité.

Nous n'avons pas lu de liminaire, mais suite à une énième agression envers le gardien et les volontaires civiques au CDFIP de Lens, nous avons fait la demande de maintien d'un vigile n'ont plus uniquement pendant les périodes de campagne et campagne des avis mais de façon permanente. Cette demande était motivée par le fait que l'agresseur était un professionnel venant retirer un quitus fiscal au SIE de Lens, qui gère plus de la moitié des quitus du département, et qui amène donc un nombre considérable de public.

Le directeur n'a pas dit ouvertement qu'il maintiendrait un vigile mais que la direction amènerait ce dossier jusqu'au pénal pour une condamnation de l'agresseur avec signalement au procureur de la république. Nous avons insisté sur le fait que la présence d'un vigile était nécessaire aussi pour faire respecter les règles sanitaires.

L'équipe de direction va contacter l'agent agressé et le chef de service pour apporter une solution.

Transfert d'emplois dans le cadre du transfert des budgets principaux et annexes des quatre communes de LA CC Flandre-Lys vers la trésorerie d'Hazebrouck

Transfert de l'activité du Centre hospitalier de La Bassée (nord) vers la trésorerie hospitalière de Lens

La direction n'a pas pu apporter de réponse claire quant au grade et au nombre d'emploi transféré. Tout dépend si c'est un transfert net d'2C et de 1B ou transfert brut avec la traduction d'un emploi C en moins dans le 62 au prochain exercice emploi, ce ne serait donc pas favorable au département.

La direction sera très attentive aux souhaits des agents qui désireraient suivre la mission, et cherchera une solution quant à ces transferts d'emploi.

Vote contre à l'unanimité

[L'analyse finale de ces transferts sera examinée au prochain exercice emploi 2022.](#)

Les opérations liées au NRP

Ces opérations ont été présentées par groupe d'opérations comme suit :

1^{er} groupe :

- ◆ Création du SGC d'Arras par la transformation de la TS d'Arras Municipale et transfert intégral de l'activité SPL des TM de Vitry-en-Artois et de Marquion et transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Arras banlieue et de la TM d'Aubigny-en-Artois,
- ◆ Création du SGC de Bapaume par la transformation de la TM de Bapaume et transfert partiel de l'activité SPL de la TM d'Avesnes-le-comte,
- ◆ Création du SGC de Saint-Omer par la transformation de la TS de Saint-Omer et transfert intégral de l'activité SPL de Lumbres et d'Aire-sur-la-Lys- Théroutanne et transfert partiel de l'activité SPL de la TM d'Ardres-Eperlecques,
- ◆ Transformation de la TM de Fauquembergues en antenne pérenne du SGC de Saint-Omer,
- ◆ Création du SGC de Fruges par transfert intégral de l'activité SPL de la TM de Fruges,

Transferts d'emplois :

1) SGC d'Arras :
1B de Marquion
3B et 1C de Vitry-en Artois

2) SGC de Bapaume :
pas de transfert d'emploi
Un soucis pour l'accueil du public pour lequel rien n'est décidé, ni tranché.

3) SGC de St Omer :
3B et 1C d'Aire sur la Lys
3B et 1C de Lumbres
1 IDIV CL et 1B d'Ardres

4) antenne de Fauquembergues :
gestion des communes de moins de 3500 habitants
pas de transfert d'emplois.

5) SGC de Fruges :
Pas de transfert d'emploi

Pas de changement dans le projet sauf que Bapaume et Fruges garderont bien une caisse jusqu'à leur fermeture définitivement (projet à d'étude en cours).

Pose le souci de l'installation du coin repas en lieu et place du CPS relais fermé au 31/12/2021, et mise en place du coin repas au 01/01/2022. Il n'y aura effectivement pas de coin repas jusqu'à son installation.

Vote contre à l'unanimité

2ème groupe :

- ◆ Création de Conseillers aux Décideurs Locaux,

Les grades de ces CDL ne sont pas bien déterminés, la fiche de présentation n'a pas été modifiée, ils ont été précisés au cours des débats lors de la précédente instance, ceux-ci apparaîtront sur le PV soumis au vote à la prochaine séance.

Le directeur a bien reprécisé qu'un intercommunalité ne sera mise entre les mains d'un cadre A mais un A+. L'AFIPA sur Arras va assurer l'animation de tous les CDL en plus de sa mission auprès de communauté de commune d'Arras.

Vote contre à l'unanimité

3ème groupe :

- ◆ Transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Arras banlieue à la TS d'Avesnes-Le-Comte (22 communes),
- ◆ Transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Ardres-Eperlecques à la TS de Calais municipale (10 communes),

Pas de correction ni de changements dans ce dossier.

Vote contre à l'unanimité

4ème groupe :

- ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Aubigny-en-Artois, d'Auxi-Frévent, d'Avesnes-le-Comte, de Bapaume, d'Heuchin-Pernes, de Marquion et de Vitry-en-Artois au SIP d'Arras,
- ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM de Desvres et de Marquise au SIP de Boulogne-sur Mer,
- ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Ardres-Eperlecques, d'Audruicq, et de Guînes au SIP de Calais,
- ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM de Berck-sur-Mer, de Campagne-les-Hesdin, de Fruges et de Le Touquet Paris-plage au SIP de Montreuil-sur-Mer,
- ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Aire-sur-la-Lys – Théroutanne, de Fauquembergues et de Lumbres au SIP de Saint-Omer,

Transfert d'emplois :

1) SIP Arras :
1B d'Auxi-Frévent
1B de Marquion,
1C de Vitry en Artois,

2) SIP Boulogne sur mer :
1C de Marquise,

3) SIP Calais :
1C de Audruicq,
1C de Guînes,

4) SIP Montreuil sur mer :

1A de Berck,

1B de Berck,

1B de Campagne,

1B et 1C du Touquet (pour les volontaires, c'est l'ancienneté administrative qui sera prise en compte)

5) SIP St Omer :

1B de Aire sur la Lys,

1C de Lumbres,

Pas de changements apportés.

Vote contre à l'unanimité

5ème groupe :

- ◆ Création des accueils de proximité.

Liste au 01/01/2021 :

Auchel,

Bully Les Mines,

Carvin,

Vimy,

Liste au 01/09/2021 :

Avion,

Rouvroy,

Beuvry,

Douvrin,

Hersin-Coupigny,

Laventie,

Liste au 01/01/2022 :

Aire Sur la Lys,

Marquion,

Vitry en Artois.

Dans sa présentation, M Vermeersch précise que sur les MFS de Fruges, Bapaume, Fauquembergue, sera organisée au 01/01/2022, une permanence d'un agent de la DDFIP, en soutien à l'animateur, lors des campagnes d'impôt sur le revenu et des avis.

Or, aucune permanence n'est prévue dans aucune MFS actuellement.

Pour le directeur, ce n'est pas au SGC d'assurer l'accueil des SIP pour des questions d'assiette, c'est donc une solution pour assurer cet accueil.

Nous sommes intervenus sur ce point qui visiblement n'avait pas été présenté de cette manière à la précédente instance. Les permanences dans les points de contact sont faites sur la base du volontariat avec le versement de la prime d'accueil, et que sur rendez-vous. Ces permanences seront-elles organisées de la même manière.

Les rendez-vous seront pris par l'animateur, le volontariat est limité si pas de candidat, le directeur rappelle que cette mission fait partie des missions d'un agent d'accueil, sans volontaires, les EDR sont là, mais ils ne seront pas assez pour assurer tous les accueils de tous les points de contact du département.

Une fiche de présentation aurait dû être présentée, il faut clarifier cette nouvelle mission d'accueil.

La direction nous enverra ce document.

Vote contre à l'unanimité

M Deweindt est intervenu afin d'apporter des précisions sur les agents Berkani et leur devenir suite aux disparitions des postes comptables dans lesquels ils exercent.
Or, étant donné qu'il n'y pas de questions diverses en seconde convocation, M le directeur a mis fin au CTL, nous a souhaité bonnes vacances, et, a quitté la séance.

3 agents sont concernés par les opérations NRP sur Laventie, Hersin Coupigny et Beuvry, au 01/09/2021 ;
2 agents sont concernés par les opérations NRP sur Lumbres et Aire sur la Lys, au 01/01/2022.
Une fois que la fermeture du poste comptable sera publié au JO, les procédures de licenciement pour les agents de Laventie, Beuvry, Lumbres et Aire sur la Lys seront lancées.
L'agent Berkanie sur Hersin Coupigny suit le transfert d'activité sur Bruay.

L'UNSA prendra attache auprès de ces agents afin de suivre leur dossier de licenciement.

Suite à la demande faite en première instance, Mme Ortiz va nous communiquer la liste des agents détachés et ceux positionnés en ALD.

Fin du CTL 11H00